

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du mardi 12 mars 2024

Le mardi 12 mars 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 06 mars 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Justin DESSOUT - Georges DAUBIN - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Julianna DAN - Philippe NABAB - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU - Corinne PETRO.

Excusés : David MONTOUT - Denise BLEUBAR.

Absents : Shella COMMIN - Fred EUSTACHE - Ary CHALUS - Chazy CIRANY - Murielle JABES- Sandra MANIJEAN - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : Mme Kattia THEODORE-METONY.

DCM 2024/03/15

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.

- ✓ Vu les articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le rapport présenté par le Maire,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,

CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir débattu,

PREND ACTE

Article 1 : Du rapport d'orientations budgétaires (ROB) de l'exercice 2024.

Article 2 : De la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024.

Cette délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

Ce point ne donne pas lieu à vote.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :

Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 12 mars 2024.

La Secrétaire de séance,



Kattia THEODORE-METONY



Hélène POLIFONTE-MOLIA